R A P P O R T 1 9 8 5

C
dup

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

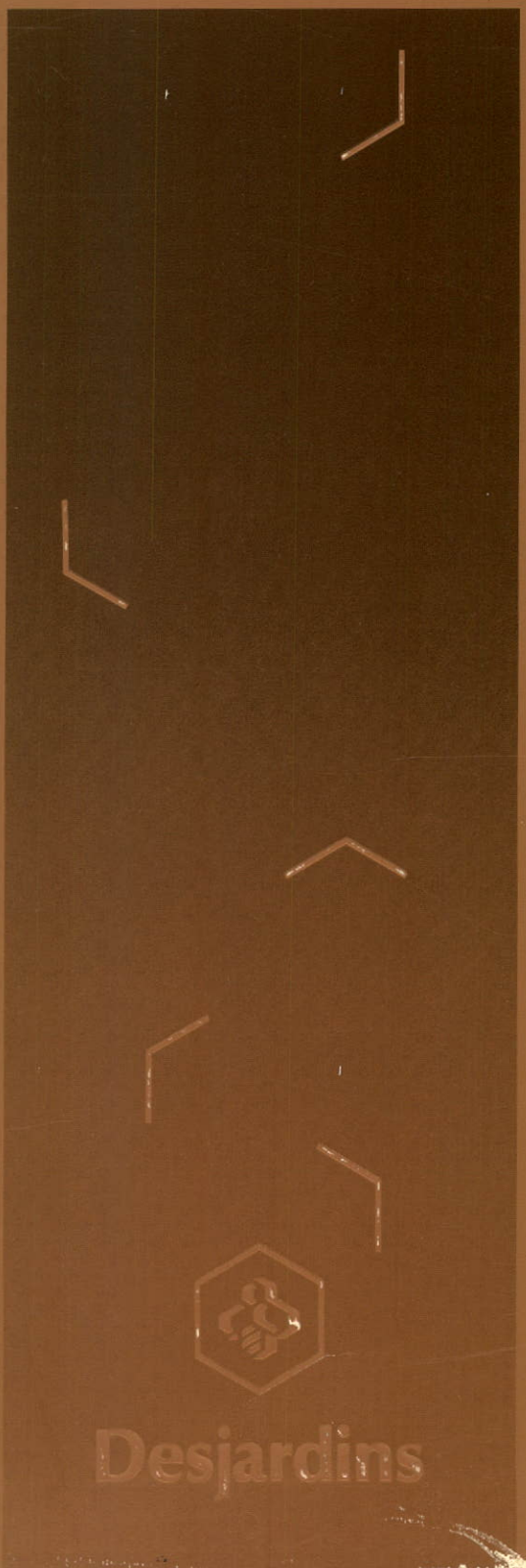

Desjardins

- les revenus totaux ont atteint un record à 170 626 000 $.
- le bénéfice avant impôts de 3 434 000 $ est le plus élevé que la compagnie ait jamais réalisé.
- le bénéfice net de 2 901 000 $ est un sommet dans l'histoire de La Sauvegarde.
- le gain net par action est le plus important jamais obtenu à 108,50 $.

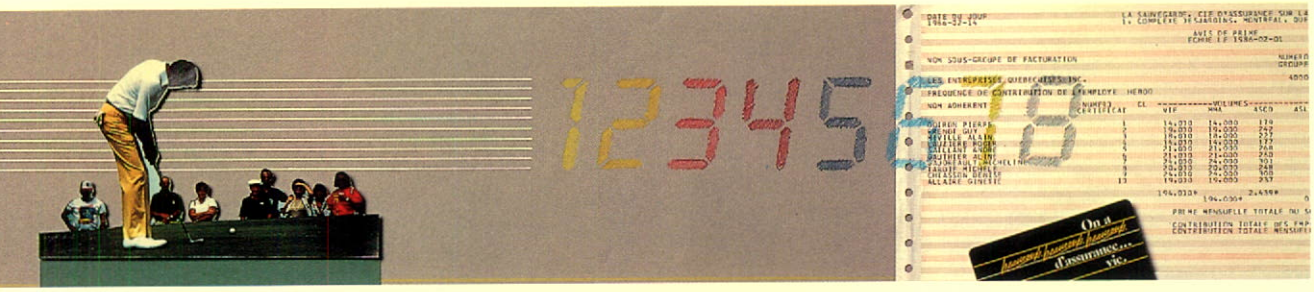

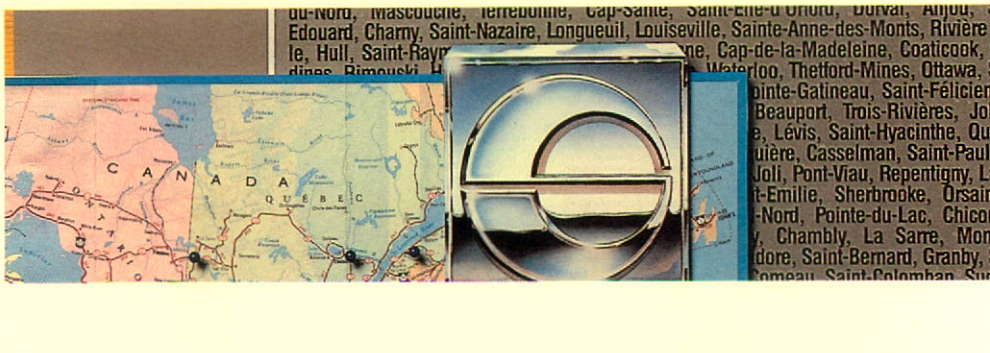

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

APR 14 1986

1
Louis-Philippe Poulin
président du conseil
Saint-Léonard
membre du comité exécutif

2
Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.
président
Saint-Lambert
président du comité exécutif
membre du comité des ressources humaines

3
Jean-Marie Ouellet
1er vice-président
Sainte-Foy
membre du comité exécutif
membre du comité des ressources humaines

4
J. Roland Bellemare
2e vice-président
Louiseville
membre du comité exécutif
membre du comité de placements

5
Armand Piette
Berthierville
membre du comité exécutif
membre du comité de placements

6
Maurice Gauthier
Saint-Boniface (Man.)
membre du comité de vérification

7
Florent Lalonde
Welland (Ont.)
membre du comité des ressources humaines

8
Raymond Gagné, notaire
Gaspé

1

2

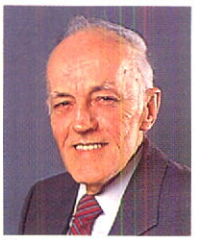
3

4

5

6

7

8

9

10

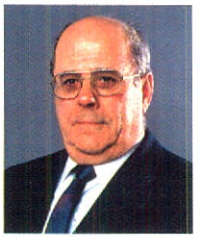
11

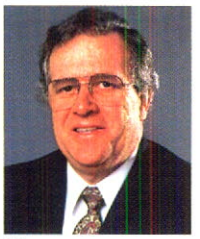
12

13

14

15

16

17

18

9
François Giguère
Saint-Joseph de Beauce
président du comité de vérification

10
Emmanuel Roy
Saint-Fabien

11
Avila Bourbonnais
Montréal
membre du comité de placements

12
Robert Coderre
Saint-Césaire
membre du comité des ressources humaines
membre du comité de placements

13
Roger Comeau
Brossard
membre du comité de vérification

14
Serge Simard
La Baie

15
André Roy
Waterville
membre du comité des ressources humaines

16
Pierre Mercure
Val d'Or

17
Marcel Boyer
Montréal-Nord

18
Céline Morin
Lévis

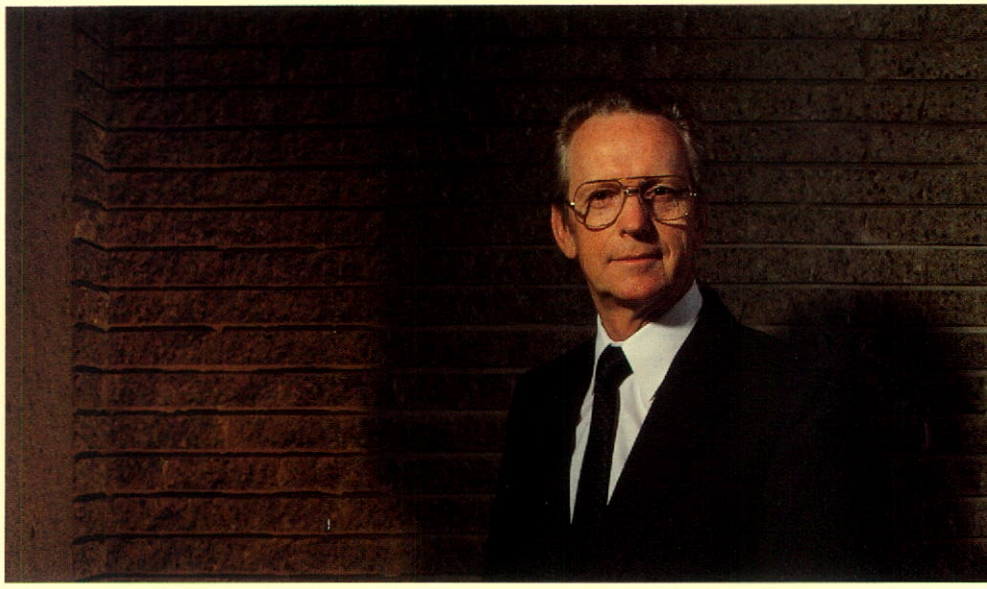

Vous signaler les progrès de la compagnie est toujours une tâche agréable, d'autant plus que les résultats obtenus en 1985 vous permettent de constater la justesse de nos prévisions faites l'an dernier.

Nos hommages

Nous tenons à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration pour leur étroite collaboration dans la gestion de votre institution. Deux d'entre eux se sont joints au conseil cette année. Toutes ces personnes sont identifiées ci-contre.

Le 19 octobre dernier, décédait Monsieur Alfred Rouleau, ce grand bâtisseur et coopérateur qui fut associé à La Sauvegarde de 1962 à 1972.

Un des artisans de l'acquisition de La Sauvegarde par le Mouvement Desjardins le 7 août 1962 – transaction que les journalistes du temps ont qualifiées d'historique – il fut nommé alors président de la compagnie. Il quitta son poste dix ans plus tard pour devenir président et chef de la direction de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Pendant cette décennie, l'essor de la compagnie fut remarquable et sa participation à l'économie québécoise et coopérative a été très significative.

C'est également alors qu'il était président de La Sauvegarde que Monsieur Rouleau a mis sur pied un comité qui avait pour but d'explorer les possibilités de construire un important immeuble qui logerait les institutions du Mouvement ayant leur siège social à Montréal. Ce projet est devenu le Complexe Desjardins.

Monsieur Rouleau fut un homme d'action et de grandes convictions. Il a contribué à l'expansion du Mouvement Desjardins tout en conciliant les préoccupations humaines et coopératives qui y sont rattachées. Son nom restera pour toujours lié au Mouvement Desjardins et à La Sauvegarde.

Les facteurs d'environnement

La reprise de l'activité économique, avec la création de nouveaux emplois en nombre suffisant, a permis de réduire légèrement le chômage. Suite à une hausse au premier trimestre, les taux d'intérêt à moyen terme ont diminué graduellement jusqu'en fin d'année. Somme toute, nous avons opéré dans un contexte économique plus favorable que l'année précédente.

Dans son discours sur le budget le 23 avril 1985, le Ministre des finances du Québec appliquait la taxe de vente de 9 % sur les primes d'assurances. Cette taxe, considérée inacceptable et injustifiée par les assureurs et par une bonne partie de la population, fut longuement débattue.

On se souviendra que les assureurs soutenaient qu'il s'agissait d'une taxe anti-sociale parce qu'elle pénalisait ceux qui font preuve de prévoyance, ceux qui ont à coeur de protéger leur famille et leurs biens et évitent ainsi de recourir à

l'État. On l'a aussi qualifiée d'injuste parce que, toute proportion gardée, elle frappait davantage les plus nécessiteux.

Les sociétés d'assurances, ainsi que leur personnel, ont mis sur pied une campagne de sensibilisation du public et des gouvernants pour informer, notamment ces derniers, de la sévérité possiblement insoupçonnée des conséquences du geste posé par le gouvernement en place.

De nombreuses représentations faites auprès des instances politiques, tant celles au pouvoir que celles de l'opposition, se sont révélées concluantes : le nouveau Premier ministre, dans son mini-budget de décembre dernier, annonçait l'annulation de cette taxe sur les contrats individuels seulement. On nous laisse espérer la suppression de la taxe applicable aux assurances collectives d'ici la fin du premier mandat du gouvernement actuel.

En plus de la surcharge occasionnée à nos clients, cette taxe nous a fait encourir des frais substantiels par la mise en place de procédures de facturation puisque nous étions appelés à jouer un nouveau rôle, soit celui de percepteur de taxes.

Nous pouvons aussi attribuer à l'impact de cette mesure gouvernementale la perte de deux contrats collectifs importants.

La loi des assurances

Le sujet du décloisonnement n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Nous ne voulons signaler ici que ses conséquences inattendues pour le domaine de l'assurance-vie.

Bien avant l'adoption de la loi 75 portant sur les sociétés d'assurances à charte québécoise et le dépôt du Livre vert sur la réglementation des institutions financières du Canada par la Ministre d'État, Madame Barbara McDougall, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. soumettait un mémoire au gouvernement fédéral en vue d'obtenir une révision en profondeur de la loi qui régit les sociétés à charte fédérale. Ceci aurait permis de revoir cette loi presque intacte depuis cinquante ans. Cette situation crée des contraintes que n'ont plus à supporter d'autres types d'institutions financières.

Pendant plusieurs mois, les échanges au sujet de cette révision ont progressé de façon satisfaisante jusqu'à ce que les faillites ou fermetures de plusieurs sociétés du monde bancaire, fiduciaire ou d'assurances générales changent subitement les préoccupations des autorités fédérales.

La révision de la loi de l'assurance-dépôt ainsi que les méthodes et pouvoirs des autorités de supervision sont alors devenus les nouvelles priorités des instances décisionnelles.

Ce changement de préoccupations a pour conséquence le report malheureux et probable de la révision de la loi qui nous régit et les premiers pourparlers en vue de la création d'un fonds d'indemnisation en assurance-vie.

La révision de la loi des assurances doit aussi porter sur l'étendue des pouvoirs en relation avec le décloisonnement autorisé. Le dépôt du projet de loi révisé retarde, compte tenu des nouvelles difficultés des instances décisionnelles au niveau gouvernemental à se positionner sur l'ensemble de ce sujet.

Il faut comprendre que la politique de décloisonnement mise de l'avant par le rapport McDougall était en bonne partie fondée sur le concept du besoin d'une plus grande compétition, une situation anticipée dans ce rapport, en facilitant la création de nouvelles sociétés financières. Or, la faillite récente de certaines banques régionales et autres sociétés financières fait pour le moins hésiter nos gouvernants sur la politique à suivre.

Le fonds d'indemnisation

Malgré le passé intact des sociétés d'assurance-vie quant au respect de leurs engagements contractuels, elles sont appelées, tout comme les sociétés d'assurances générales, à mettre sur pied un fonds d'indemnisation. Celui-ci protégerait les clients contre la perte des

sommes en dépôt et contre l'incapacité de tout assureur de payer les prestations dues. Les négociations se poursuivent sur cette question.

La Sauvegarde dans le Mouvement Desjardins

Depuis bientôt vingt-cinq ans, La Sauvegarde participe à diverses réalisations du Mouvement Desjardins.

À titre d'exemple, nous avons collaboré à l'opération de refinancement de Place Desjardins Inc., une institution où pendant dix ans La Sauvegarde a été le deuxième actionnaire en importance du Mouvement. Ce refinancement était capital pour nous à double titre : comme institution du Mouvement Desjardins et comme actionnaire majeur.

Notre implication s'est poursuivie également dans des activités diverses telles Les Habitations Desjardins du Centre-ville et l'Assurance populaire Desjardins.

Il nous est aussi agréable d'apporter notre concours à certaines caisses populaires pour la réalisation de grands développements domiciliaires où les rôles de la caisse et de La Sauvegarde se complètent comme ce fut le cas dans la Coopérative d'habitation Angus et la Coopérative d'habitation Le Partage Hochelaga-Maisonneuve.

Les résultats

Après l'acquisition de L'Économie Mutuelle-Vie par La Sauvegarde en 1984, la fusion des sociétés s'est concrétisée le 30 juin 1985. L'intégration du personnel et des opérations s'est effectuée de façon harmonieuse au cours de l'année. Cette opération n'est pas étrangère à l'excellence de nos résultats financiers ci-après commentés par le Vice-président directeur général.

Les bénéfices ont progressé sensiblement alors que le bénéfice net par action de l'année a atteint un sommet sans précédent de 108,50 $, donnée intéressante pour nos actionnaires. Compte tenu de ce rendement notable, un dividende de 29 $ par action est versé aux actionnaires. Le dividende total s'élève à 345 680 $.

Nous tenons à remercier tout notre personnel pour son étroite collaboration et pour son support constant apporté dans l'atteinte de nos objectifs.

Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.

Le secteur de l'assurance-vie évolue rapidement et La Sauvegarde voit à répondre à ces changements. Elle s'emploie à satisfaire l'essentiel des besoins de sa clientèle par une formation plus poussée de ses ressources humaines, par des moyens technologiques modernes, de même que par la distribution de ses produits concurrentiels via un réseau diversifié de représentants. Ces mécanismes déjà en place en 1985 ont donné d'excellents résultats.

La fusion de L'Économie Mutuelle-Vie

Le fait le plus marquant de l'année, lequel a mobilisé beaucoup d'énergies, fut la fusion complète de L'Économie Mutuelle-Vie à La Sauvegarde.

Cette fusion, effectuée le 30 juin 1985, s'est avérée un franc succès. Elle fut de plus réalisée dans un temps record, soit un an après l'adoption de la loi spéciale du Québec qui en autorisait la transaction.

L'introduction d'un nouveau manuel de tarifs unique, remplaçant ceux utilisés auparavant dans chacune des compagnies, prenait effet à cette même date. D'ailleurs, l'équipe de vente de L'Économie s'est jointe presque intégralement à celle de La Sauvegarde. Son adaptation fut des plus rapides comme en témoignent les ventes de 1985 de cette équipe qui ont augmenté de 12% par rapport à 1984. Nous comptions sur la compétence et la fidélité de ces nouveaux venus et ils nous ont montré leur intérêt et leur savoir-faire.

Quant aux employés de L'Économie, vingt-cinq ont été intégrés à La Sauvegarde soit dans des tâches administratives similaires ou totalement nouvelles pour eux. Toutes ces personnes se sont facilement acclimatées et ont reçu un accueil favorable.

La Sauvegarde est fière de la réalisation rapide et si efficace de cette opération. Comme le démontrent les états financiers de 1985 que nous analyserons ci-après, les résultats prévus pour les années futures ont déjà commencé à se concrétiser.

Il est à noter que l'état des résultats n'est pas comparable à celui de 1984 du fait que, l'an dernier, les revenus et les charges n'incluaient les résultats de L'Économie Mutuelle-Vie qu'à compter du 7 septembre 1984, date de l'acquisition.

Les nouvelles ventes

Le conflit de travail qui prévalait à la compagnie au début de l'année a quelque peu pertubé les ventes en 1985. À 637 576 000 $ en 1985, les ventes totales se sont accrues de 13% sur l'exercice précédent.

En assurances individuelles, le nouveau capital assuré a été de 486 264 000 $, une légère augmentation d'un peu plus de 2% sur 1984.

En assurances collectives cependant, les nouvelles ventes se sont haussées de 76% et s'élèvent à 151 312 000 $.

Si l'on exclut les rentes collectives, les résultats les plus significatifs sont ceux de l'assurance-vie collective alors que les nouvelles primes sont passées de 267 000 $ en 1984 à 518 000 $ en 1985, soit une progression de 94 %.

Malgré ces résultats substantiels des ventes, l'encours est demeuré au même niveau. La préférence des assurés depuis quelques années pour des nouveaux types de contrats fait en sorte qu'un grand nombre de nos clients ont modernisé chez nous leur portefeuille d'assurances ; de plus, un certain nombre de contrats non productifs d'assurances collectives ont été éliminés, d'où la constance des assurances en vigueur.

Cette rationalisation étant maintenant terminée, nous anticipons une reprise de la croissance de l'en-vigueur.

Les résultats de l'année

Nous vous soulignions précédemment que les résultats ne sont pas comparables à ceux consolidés de l'an dernier. Pour une meilleure compréhension et pour mieux apprécier les effets de la fusion, nous allons examiner certains postes en les comparant aux résultats non consolidés de La Sauvegarde en 1984.

Les revenus

Les revenus de primes sont la principale source de revenus d'une compagnie d'assurances ; ils se sont établis à 99 709 000 $ en 1985. Ce total, comparé aux résultats non consolidés de La Sauvegarde en 1984, représente une progression de 20 %.

La même comparaison doit s'appliquer pour les revenus de placements qui se chiffrent à 45 247 000 $, soit une hausse de 24,7 %.

Avec les revenus de placements des fonds distincts et les revenus divers, les revenus totaux ont atteint cette année un record à 170 626 000 $.

Les charges

En regard des données de l'an passé, les charges apparaissent élevées ; il faut se rappeler encore une fois que ces augmentations très fortes découlent de la fusion. Pour leur part, les frais généraux sont demeurés sensiblement les mêmes.

Malgré un accroissement des prestations, une bonne expérience a été connue dans tous les domaines et particulièrement en assurance-maladie.

La ristourne aux assurés est moindre que l'an dernier. Cette diminution provient, en presque totalité, de prestations plus élevées payées pour les groupes importants avec lesquels nous partageons l'expérience.

Les bénéfices

Le bénéfice avant impôts et poste extraordinaire de 3 434 000 $ est le plus élevé que la compagnie ait jamais réalisé. Il résulte en partie de l'expérience favorable rencontrée cette année

NOUVELLES VENTES

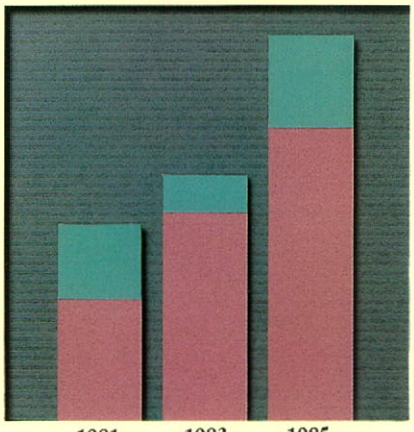

1981 : 324 573 000 $
individuelles collectives
205 032 000 $ 119 541 000 $

1983 : 407 200 000 $
individuelles collectives
343 060 000 $ 64 140 000 $

1985 : 637 576 000 $
individuelles collectives
486 264 000 $ 151 312 000 $

REVENU TOTAL

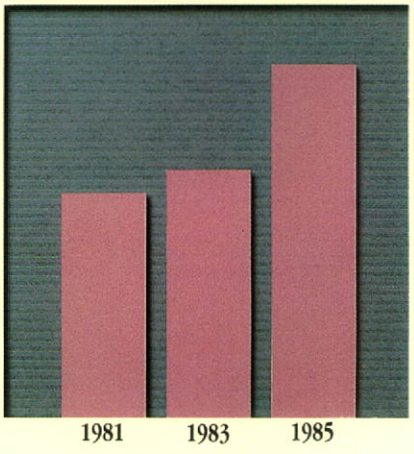

1981 : 110 759 000 $
1983 : 119 816 000 $
1985 : 170 626 000 $

ACTIF TOTAL

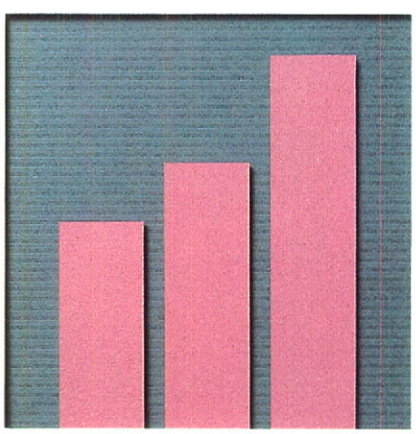

1981 : 343 641 000 $
1983 : 433 067 000 $
1985 : 609 905 000 $

mais il provient surtout de réductions dans les dépenses obtenues plus tôt que prévues suite à la fusion.

On ne retrouve pas dans les états le poste extraordinaire constitué en 1984 et qui représentait le coût d'acquisition de L'Économie Mutuelle-Vie. Notons qu'aucun impôt n'est exigible en 1985 et c'est là un autre avantage de la fusion.

Quant au bénéfice net de 2 901 000 $, il établit un autre record dans l'histoire de La Sauvegarde.

Le dividende aux actionnaires

D'un bénéfice net aussi élevé découle un gain net par action supérieur. C'est également un sommet qui a été atteint à ce poste alors que le gain est de 108,50 $. Le conseil d'administration, à l'intérieur de sa politique déjà établie, a déclaré un dividende de 29 $ par action, celui de l'an passé étant de 8,50 $.

Le bilan

Au 31 décembre 1985, l'actif total de la compagnie s'établissait à 609 905 000 $, soit 12 % de plus qu'à la clôture de l'exercice précédent. Cette croissance se compare favorablement aux résultats obtenus dans le passé.

Les ressources humaines

C'est une année bien remplie qui a pris fin. Elle a comporté principalement la réalisation d'une fusion, l'implantation d'un nouveau manuel de tarifs, l'élaboration d'une campagne de publicité spéciale et l'organisation d'un tournoi de golf de prestige. Ces programmes n'auraient pu se dérouler de façon aussi satisfaisante sans la coopération d'un personnel hors pair.

Merci à tous les employés du siège social et des bureaux ainsi qu'à tous les assureurs-vie, directeurs de bureaux régionaux, agents généraux et courtiers qui ont participé à réaliser cette excellente année.

1986 et après

Une des priorités de 1986 est l'implantation d'un nouveau progiciel qui accordera à l'entreprise une plus grande flexibilité dans ses opérations et ses services.

Il est heureux que l'avancement de la technologie permette, entre autres, d'accomplir plus rapidement les tâches administratives qui se transforment à un rythme sans précédent.

La qualité et la croissance anticipées des réseaux de distribution laissent présager une progression plus rapide des ventes dans le futur.

La nouvelle Sauvegarde est déjà en marche vers d'autres progrès. Elle porte une attention constante à l'évolution des besoins et à l'amélioration des services à la clientèle. C'est ainsi qu'elle atteindra l'expansion souhaitée.

Serge Beaudoin, f.s.a., f.i.c.a.

Son nom

Les effets de la fusion de L'Économie Mutuelle-Vie sont loin de s'être reflétés seulement dans les états financiers.

La compagnie a profité de cette occasion pour changer son nom corporatif. De Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde, il est devenu La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie.

Cette dernière appellation, déjà utilisée d'ailleurs pour fins publicitaires, correspond davantage à la réalité puisque la compagnie est souvent nommée dans sa forme abrégée « La Sauvegarde ».

Ses ressources humaines

Des 25 employés intégrés au siège social et dans l'administration de ses bureaux, on compte un directeur de réseaux, trois gestionnaires, un professionnel, cinq secrétaires et quinze autres occupent des postes divers.

Alors que La Sauvegarde possédait 12 bureaux régionaux et un bureau de courtier, L'Économie Mutuelle-Vie opérait avec deux réseaux de distribution différents, formule qui a été conservée.

Ce sont donc trois nouveaux directeurs de bureaux régionaux et leurs assureurs-vie ainsi que neuf agents généraux affiliés et leurs courtiers qui se sont intégrés pour former la nouvelle Sauvegarde, soit quelque 75 personnes de plus.

Ses produits

Les types d'assurances qui étaient comparables dans les deux compagnies ont été améliorés et retenus dans le nouveau manuel de tarifs. Les produits de L'Économie Mutuelle-Vie qui n'étaient pas comparables ont été ajoutés pour une plus grande diversification des produits.

La gamme de produits que nous avons maintenant satisfait tous les besoins de la clientèle toujours plus exigeante.

Le défi La Sauvegarde : un événement prestigieux

La commandite du tournoi de golf Le défi La Sauvegarde a connu un succès certain.

C'est la nouveauté de la formule au Québec, de même que l'intérêt des québécois pour les sports qui ont amené la compagnie à considérer son intervention dans ce domaine.

L'impressionnante couverture de presse, les nombreux commentaires positifs reçus, le vidéo de 121 minutes retransmis pendant trois mois dans plusieurs villes sur un poste de télévision du câble et le prix obtenu de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. pour son action dans le milieu, suffisent à prouver l'importance du geste posé par La Sauvegarde.

Par la réalisation de ce tournoi, La Sauvegarde appuie ainsi les professionnels de golf du Québec et souhaite encourager les québécois dans la pratique de loisirs sains.

Campagne de publicité

Élargir la notoriété de la compagnie auprès de la population et faire participer son personnel à cette activité étaient les buts de la campagne de publicité 1985.

Le thème « On a beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'assurance... vie » a été véhiculé à travers la province ainsi que dans une partie de l'Ontario aux moyens de panneaux-réclame et d'annonces dans les quotidiens et hebdos. En choisissant ces média, une large visibilité et une plus grande fréquence du message étaient garanties.

Cette campagne fut donc un signe de reconnaissance, d'identification et de fierté pour le personnel et la compagnie.

ACO

Désigner des organismes ou des activités par de simples lettres est chose courante aujourd'hui.

Que signifie ACO pour les gens de l'extérieur de La Sauvegarde ?

C'est le système d'assurances collectives qui permet à la compagnie de servir ses groupes assurés de façon moderne et rapide.

Il établit les contrats, en fait la mise à jour, produit les certificats aux adhérents, procède à la facturation et fournit les rapports nécessaires. Il rend, de plus, de précieux services à l'administrateur de chacun des groupes, aux assureurs-vie et courtiers, de même qu'aux conseillers en plus d'améliorer les tâches effectuées par le personnel de cette division.

La première phase de ce système informatisé s'est terminée en septembre 1985, soit dans les délais prévus.

Voilà une autre réalisation de l'année qui indique la préoccupation de La Sauvegarde d'améliorer ses services à sa clientèle, d'être en mesure de l'agrandir et ce avec la participation intéressée de ses ressources humaines.

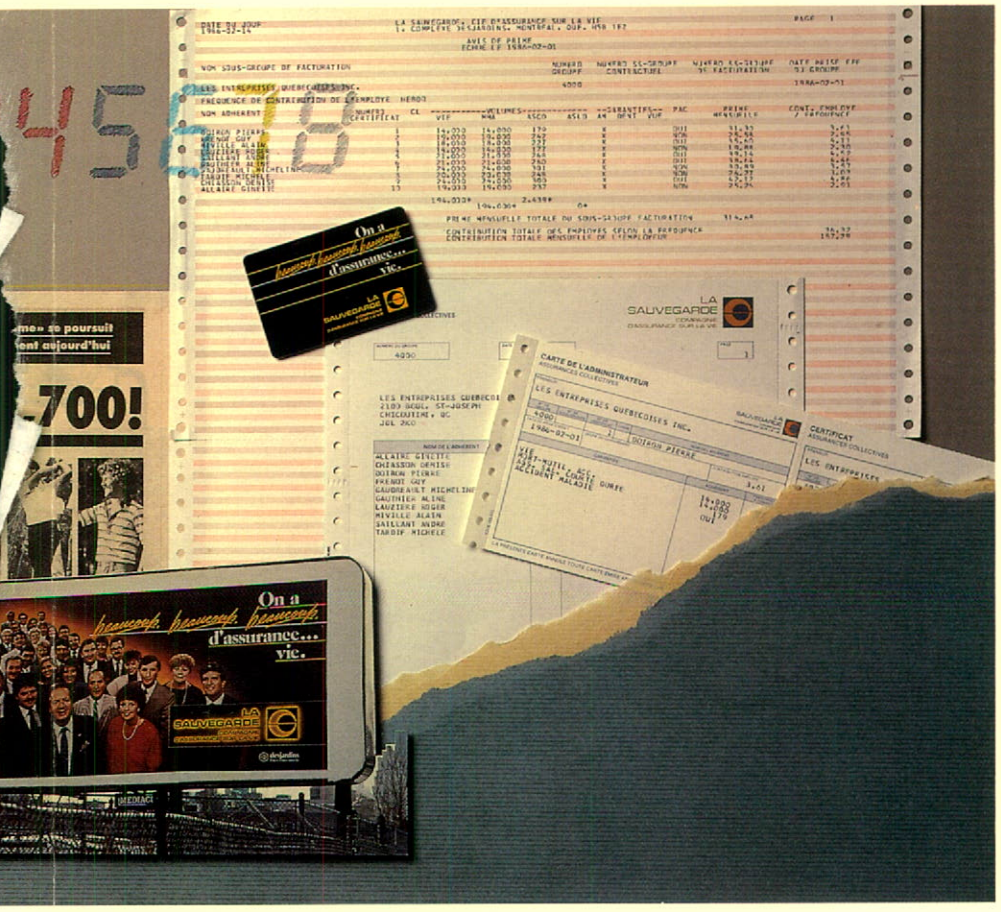

	1985	1984 (redressé note 5)
Revenus		
Primes d'assurances et de rentes (note 3)	99 709 000 $	85 631 000 $
Revenus des placements	45 247 000	38 183 000
Revenus des placements des fonds distincts et des rentes non garanties	25 493 000	11 261 000
Revenus divers	177 000	81 000
	170 626 000	135 156 000
Charges		
Prestations de décès	15 578 000	14 387 000
Prestations d'invalidité, d'accident et de maladie	18 467 000	17 525 000
Échéances et retraits de valeurs de rachat	21 702 000	14 922 000
Rentes	15 426 000	14 393 000
Intérêts sur prestations et sommes en dépôt	2 356 000	2 008 000
Augmentation de la provision mathématique	27 336 000	21 507 000
Augmentation des exigibilités des fonds distincts et des rentes non garanties	37 396 000	21 641 000
Frais généraux	16 584 000	14 444 000
Commissions de vente et de service	7 309 000	5 536 000
Taxes sur primes et diverses	1 334 000	1 102 000
Allocation de coassurance assumée		109 000
	163 488 000	127 574 000
Bénéfice d'exploitation	7 138 000	7 582 000
Ristournes aux assurés	3 704 000	6 215 000
Bénéfice avant impôts et poste extraordinaire	3 434 000	1 367 000
Impôts sur le revenu		
Exigibles (recouvrés)	–	(24 000)
Reportés	533 000	(264 000)
	533 000	(288 000)
Bénéfice avant poste extraordinaire	2 901 000	1 655 000
Poste extraordinaire		(2 212 000)
Bénéfice net (perte) (note 4)	2 901 000 $	(557 000) $

	1985	1984 (redressé note 5)
Excédents affectés		
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	**18 315 000 $**	18 978 000 $
Redressements affectés à des exercices antérieurs (note 5)	**134 000**	190 000
Redressé	**18 181 000**	18 788 000
Virement des (aux) excédents non affectés	**944 000**	(607 000)
SOLDE À LA FIN	**19 125 000 $**	18 181 000 $
Les excédents affectés sont répartis comme suit:		
Réserve complémentaire aux provisions techniques pour certains contrats	**7 752 000 $**	8 369 000 $
Réserve pour fluctuation d'expérience	**1 459 000**	1 388 000
Réserve pour fluctuation d'éléments de l'actif	**4 446 000**	3 234 000
Réserve pour fluctuation de la valeur du marché des placements	**5 468 000**	5 190 000
	19 125 000 $	18 181 000 $

Excédents non affectés		
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	**14 888 000 $**	15 471 000 $
Redressements affectés à des exercices antérieurs (note 5)	**239 000**	771 000
Redressé	**14 649 000**	14 700 000
Bénéfice net (perte)	**2 901 000**	(557 000)
	17 550 000	14 143 000
Dividendes aux actionnaires	**101 000**	101 000
	17 449 000	14 042 000
Virement des (aux) excédents affectés	**(944 000)**	607 000
SOLDE À LA FIN	**16 505 000 $**	14 649 000 $
Les excédents non affectés sont répartis comme suit:		
Fonds des contrats avec participation	**10 126 000 $**	9 246 000 $
Fonds des contrats sans participation	**4 363 000**	3 537 000
Fonds des actionnaires	**2 016 000**	1 866 000
	16 505 000 $	14 649 000 $

ACTIF	1985	1984 (redressé note 5)
Obligations (note 6)	226 632 000 $	193 822 000 $
Actions et parts sociales (note 6)	26 778 000	29 830 000
Prêts hypothécaires (note 6)	136 248 000	141 057 000
Avances aux assurés	13 008 000	14 331 000
Immeubles (note 6)	3 504 000	5 435 000
Encaisse et dépôts à terme	6 970 000	3 160 000
Primes à recevoir	12 704 000	10 644 000
Revenus des placements échus et courus	8 508 000	8 069 000
Mobilier, équipements et améliorations locatives (note 7)	4 075 000	2 902 000
Autres éléments	2 715 000	4 407 000
Fonds de rentes non garanties, au coût (note 8)	8 679 000	8 602 000
Fonds distincts, à la valeur du marché	160 084 000	120 629 000
	609 905 000 $	542 888 000 $

PASSIF	1985	1984 (redressé note 5)
Provisions techniques		
Provision mathématique (note 9)	347 107 000 $	319 771 000 $
Provision pour participation et ristournes	4 043 000	7 410 000
Provision pour prestations non rapportées	4 152 000	4 644 000
Provision additionnelle pour l'assurance collective	3 333 000	2 710 000
	358 635 000	334 535 000
Sommes en dépôt	22 494 000	18 882 000
Prestations à payer	5 522 000	6 522 000
Hypothèques à payer (note 10)	3 018 000	3 078 000
Découvert bancaire	2 217 000	2 244 000
Créditeurs et frais courus	2 518 000	2 545 000
Gains nets reportés sur vente de placements	5 273 000	5 147 000
Autres éléments	3 164 000	5 588 000
Impôts reportés	2 433 000	2 048 000
Fonds de rentes non garanties, avoir des membres	8 679 000	8 602 000
Fonds distincts, avoir des membres	160 084 000	120 629 000
	574 037 000	509 820 000
CAPITAL SOCIAL ET EXCÉDENTS		
Capital social (note 11)	238 000	238 000
Excédents affectés	19 125 000	18 181 000
Excédents non affectés	16 505 000	14 649 000
	35 868 000	33 068 000
	609 905 000 $	542 888 000 $

Au nom du conseil d'administration

Président

Président du conseil

1. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les pratiques comptables prescrites ou permises par le Département des assurances du Canada.

Présentation des états financiers

Le 1er juillet 1985, la compagnie et sa filiale en propriété exclusive ont fusionné leurs opérations rétroactivement au 1er janvier 1985 pour fins de présentation des états financiers. Les données de l'exercice 1984 sont celles qui apparaissent aux états financiers consolidés du 31 décembre 1984, tenant compte des redressements mentionnés à la note 5. Elles comprennent les comptes de la compagnie pour tout l'exercice 1984 et ceux de la filiale depuis le 7 septembre 1984, date d'acquisition, jusqu'au 31 décembre 1984.

Placements

Les obligations et les prêts hypothécaires sont inscrits au coût non amorti. La prime ou l'escompte sur acquisitions d'obligations ou d'hypothèques est amorti sur la durée à courir de la date d'acquisition, d'après la méthode de rendement effectif.

Les actions sont inscrites au coût. Les immeubles repris par la compagnie sur des prêts hypothécaires en défaut sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation, tandis que les immeubles pour fins de placements le sont au coût non amorti.

Autres éléments d'actif

Certains actifs, tels que l'ameublement, stock de fournitures de bureau et certains comptes à recevoir, sont inscrits au bilan moyennant une affectation des excédents pour un montant équivalent.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement des immeubles, qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des affaires sont imputés aux charges de l'exercice où ils sont encourus, à l'exception d'une partie relativement à l'assurance-vie individuelle qui est reportée aux exercices futurs et est déduite de la provision mathématique.

Fonds distincts

Les fonds sous gestion pour le compte de régimes supplémentaires de rentes sont inscrits au bilan et les revenus, les charges et les excédents de ces fonds sont inscrits aux revenus et aux charges à l'état des résultats de la compagnie.

Gains nets reportés sur vente de placements

Obligations et hypothèques:

Les gains et les pertes sont amortis d'après la méthode d'amortissement constant jusqu'à l'échéance des titres vendus, pour une période n'excédant pas 20 ans.

Actions:

Les gains et pertes réalisés à la vente des actions et la plus-value ou la moins-value des actions à la date du bilan sont amortis d'après la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 15%.

2. MODE DE CONSTITUTION

La compagnie est constituée en vertu de 1-2 George V – Chapitre 139 Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde et d'un certificat de fusion du 30 juin 1985 selon la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

3. REVENUS DE PRIMES D'ASSURANCES ET DE RENTES

	1985	1984
Assurance-vie individuelle	17 719 000 $	14 455 000 $
Rentes individuelles	13 623 000	10 275 000
Assurance-vie collective	17 505 000	15 900 000
Rentes collectives	15 336 000	11 160 000
Assurance accident-maladie	20 911 000	20 664 000
Fonds distincts	14 615 000	13 177 000
	99 709 000 $	85 631 000 $

4. RÉPARTITION DES RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice sont répartis entre les assurés participants et les actionnaires.

La part des résultats de l'exercice attribuable aux actionnaires représente un bénéfice net de 108,50 $ par action (1984: bénéfice avant poste extraordinaire de 13 $ par action, perte nette de 8,29 $ par action).

5. REDRESSEMENTS AFFECTÉS À DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les redressements suivants affectés à des exercices antérieurs ont été comptabilisés aux excédents non affectés:

Redressement représentant des augmentations d'impôts, incluant les intérêts et pénalités, relatives à de nouvelles cotisations pour les exercices 1978 à 1982	(376 000) $
Redressement relatif à des changements dans l'évaluation de provision mathématique ayant pour effet d'augmenter les excédents non affectés de 3 000 $, après déduction de l'impôt y afférant de 119 000 $	3 000
Redressement des excédents affectés relatif à certains des changements de provision mathématique mentionnés ci-dessus	134 000
Montant net des redressements	(239 000) $

L'ensemble de ces redressements a pour effet de réduire de 588 000 $ la perte nette de l'exercice 1984, dont 518 000 $ au niveau du poste extraordinaire, de réduire de 119 000 $ les impôts sur le revenu reportés au bilan du 31 décembre 1984, d'augmenter la provision mathématique de 116 000 $ et de réduire les autres éléments d'actif de 376 000 $ à cette date et de réduire de 56 000 $ le virement des excédents affectés de l'exercice 1984.

6. PLACEMENTS

La valeur du marché autorisée des obligations, des actions, des prêts hypothécaires et des immeubles, compilée selon les données du Département des assurances du Canada, s'établit à 408 755 000 $ (1984, 364 639 000 $).

7. MOBILIER, ÉQUIPEMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES

	1985	1984
Coût	6 961 000 $	5 122 000 $
Amortissement cumulé	2 886 000	2 220 000
	4 075 000 $	2 902 000 $

Les frais généraux de l'exercice comprennent une charge d'amortissement de 757 000 $ (1984, 471 000 $).

8. FONDS DE RENTES NON GARANTIES

Les fonds de rentes non garanties sont présentés séparément aux états financiers tel qu'exigé par les lois spéciales les régissant.

9. PROVISION MATHÉMATIQUE

La provision mathématique au bilan a été diminuée d'une partie des frais d'acquisition sur nouvelles affaires reportés de 10 483 000 $ (1984, 11 145 000 $).

10. HYPOTHÈQUES À PAYER

	1985	1984
Emprunt remboursable par versements mensuels de 27 000 $ incluant les intérêts calculés à 12,75 % échéant le 5 mars 1994, garanti par un immeuble d'une valeur comptable de 3 138 000 $	2 471 000 $	2 489 000 $
Emprunt remboursable par versements mensuels de 7 000 $ incluant les intérêts calculés à 8 % échéant en 1994, garanti par une hypothèque intégrante	547 000	589 000
	3 018 000 $	3 078 000 $

Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 1986, 70 000 $; 1987, 77 000 $; 1988, 84 000 $; 1989, 92 000 $ et 1990, 101 000 $.

Les frais généraux de l'exercice comprennent des intérêts sur hypothèque de 308 000 $ (1984, 296 000 $).

11. CAPITAL SOCIAL

	1985	1984
AUTORISÉ		
20 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
ÉMIS ET VERSÉ		
11 920 actions payées à 20 %, soit 20 $ chacune	238 000 $	238 000 $

12. ENGAGEMENTS

a) Baux:

La compagnie a signé avec Place Desjardins inc., compagnie apparentée, un bail net échéant le 31 décembre 2005 pour les locaux de son siège social. En outre, la compagnie paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation basée sur l'espace occupé, à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital.

Les engagements, principalement avec des institutions apparentées, pour les différents autres baux s'échelonnent sur une période d'environ 4 ans.

Les versements minimums concernant ces baux totalisent 9 925 000 $ et les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 1986, 763 000 $; 1987, 681 000 $; 1988, 629 000 $; 1989, 561 000 $ et 1990, 497 000 $.

b) Convention d'appui:

En vertu d'une convention d'appui signée avec Place Desjardins inc., la compagnie s'est engagée à verser un loyer additionnel de 2 167 000 $ à raison d'environ 241 000 $ par an pour les exercices 1987 à 1995.

Dépendant de certaines conditions de rentabilité de Place Desjardins inc., cette dernière pourrait rembourser jusqu'à concurrence desdites sommes au cours des exercices 1988 à 1996.

c) Régime de rentes du personnel:

Les modifications apportées en 1979 au régime de rentes du personnel ont occasionné un passif additionnel pour services passés, dont le solde d'environ 883 000 $ au 31 décembre 1985 sera imputé aux résultats sur une période n'excédant pas 8 ans.

13. OPÉRATIONS ENTRE COMPAGNIES APPARENTÉES

La compagnie est propriété des Caisses populaires, des Fédérations de Caisses populaires Desjardins membres de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et de ses assurés détenteurs de contrats participants. La compagnie effectue certaines transactions commerciales avec d'autres institutions de ce groupe. Outre celles déjà mentionnées à la note 12 concernant les engagements, les principales transactions sont les suivantes:

Assurance-vie Desjardins:

– Contrats d'assurance cédés en 1985 par la compagnie en faveur de l'Assurance-vie Desjardins pour une prime de 1 508 000 $ (1984, 1 650 000 $).

– Contrats d'assurance cédés en 1985 par l'Assurance-vie Desjardins en faveur de la compagnie pour une prime de 19 960 000 $ (1984, 21 013 000 $).

Corporation Desjardins de traitement informatique:

– Traitement informatique effectué par la Corporation Desjardins de traitement informatique pour un montant global de 648 000 $ (1984, 349 000 $).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie

Nous avons vérifié les états des résultats, des excédents affectés et des excédents non affectés de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 ainsi que le bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 et sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les exigences du Département des assurances du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

Montréal, le 17 février 1986

L'ATTESTATION DE L'ACTUAIRE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

J'ai évalué les provisions techniques des contrats de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie en vue de l'établissement du bilan au 31 décembre 1985 et de l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date.

À mon avis,

i) l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut Canadien des Actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance;

ii) les provisions techniques constituent une couverture appropriée des paiements futurs des contrats de la compagnie envers les assurés;

iii) un montant approprié à l'égard de ces provisions a été imputé à l'état des résultats; et

iv) des affectations des excédents affectés ont été faites, d'une part, pour couvrir d'une façon appropriée les valeurs de rachat et les provisions négatives et, d'autre part, comme protection contre les fluctuations défavorables plus importantes que celles prévues dans le calcul des provisions techniques.

André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
Vice-président – actuariat
Actuaire responsable de l'évaluation

Montréal, le 12 février 1986

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.
président

Serge Beaudoin, f.s.a., f.i.c.a.
vice-président directeur général

Gérard Bouvier, c.a.
vice-président – finances

Robert Cassivi, c.a.
vice-président – contrôle et informatique

André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
vice-président – actuariat

Alain Larivière, c.a., a.s.a.
vice-président – marketing

Monique Couturier, f.l.m.i.
vice-présidente – communication

Jacques Henry, c.r.i.
vice-président – ressources humaines

Yves Belzile, notaire
vice-président – secrétariat et affaires juridiques

LES DIRECTEURS DE SERVICES

Roger Aubé, a.v.a.
directeur de réseaux assureurs-vie

Gilles St-Georges, a.v.a.
directeur de réseaux assureurs-vie

Michel Bélisle, a.v.a.
directeur de réseaux agents généraux affiliés

Philippe Raymond
directeur
marketing des produits collectifs

Claude Vaugeois, a.v.a.
directeur
marketing des produits individuels

Serge Laurin, a.v.a.
directeur
administration de la vente

Robert Briau, b.sc. math.
directeur administration des assurances collectives

Georges Hébert, m.d.
directeur médical

Aimé Cadieux, f.l.m.i.
directeur administration des prestations

Luc Roger, a.s.a.
directeur études et techniques actuarielles

Jean-Pierre Hardy, a.s.a.
directeur administration des contrats individuels

René Delsanne, f.s.a., f.i.c.a.
directeur administration des rentes collectives

Pierre Dominique, c.a.
directeur
contrôle

Neil Meagher, f.l.m.i.
directeur
systèmes et méthodes

Yvon Lacoste, c.r.i.
directeur
ressources humaines

Noël Guilbault
directeur prêts et placements immobiliers

Jacques Beauregard
avocat
directeur affaires juridiques

Réjean Ross
Bas-Saint-Laurent
110, rue Saint-Germain est
Rimouski, G5L 1A5
418-724-4426

Jean-Guy René
Drummondville
2950, boul. Lemire
bureau 203
Drummondville-Sud, J2B 7J6
819-477-5300

Serge Grenon
Granby
306, rue Principale
Granby, J2G 2W4
514-378-5249

Claude Doyon
Lévis
Place Tanguay
Lévis, G6V 6W8
418-837-8856

Réal Lacroix, a.v.a.
Laval
302, boul. de la Concorde ouest
(Laval des Rapides)
Laval, H7N 5B2
514-663-7070
et
Outaouais
151, boul. Gréber
bureau 200
Pointe-Gatineau, J8T 3R1
819-568-2820

Émile Turcot, a.v.a.
Montréal-Montcalm
10222, boul. Saint-Michel
bureau 200
Montréal, H1H 5H1
514-384-1510

Denis Belval, a.v.a.
Montréal-Ville-Marie
5925, rue de Jumonville
bureau 200
Montréal, H1M 1R2
514-253-1002

Denis Jolicoeur, a.v.a.
Québec
2873, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, G1V 1W3
418-653-1051

Ludger Tardif, a.v.a.
Repentigny
629, boul. d'Iberville
bureau 220
Repentigny, J6A 2C5
514-581-1710

Guy Dussault
Longueuil
Complexe Bienville
1000, rue de Sérigny
bureau 510
Longueuil, J4K 5B1
514-679-2210

Gaétan Doucet
Rouyn-Noranda
185, av. Principale
Rouyn, J9X 4P9
819-762-3569

Denis Lessard, a.v.a.
Saguenay-Lac-Saint-Jean
475, rue des Champs
Élysées
Chicoutimi, G7H 5V7
418-549-7518

Michel Smith
Sherbrooke
100, rue King est
Sherbrooke, J1G 1A4
819-569-5505

Jean-Claude Nault, a.v.a.
La Mauricie
1055, boul. des Forges
bureau 320
Trois-Rivières, G8Z 4J9
819-376-2528

Gilles St-Germain, a.v.a.
Montréal-Courtiers
210, rue Sainte-Catherine est
bureau 310
Montréal, H2X 1L1
514-866-1689

20 LES AGENTS GÉNÉRAUX AFFILIÉS

Champoux & Associés Inc.
343, boul. Manseau
Joliette, J6E 3C9
514-759-6252

Courtiers d'assurances Fauchon, Jetté, Laurin Inc.
8910, rue Lajeunesse
bureau 201
Montréal, H2M 1R9
514-384-7750

Jacques Gingras Agent général Inc.
3350, rue de la Pérade
bureau 206
Sainte-Foy, G1X 2L7
418-656-6721

Agence d'assurance A. Giroux et Associés Ltée
435, boul. Saint-Laurent
bureau 203
Ottawa (Ont.) K1K 2Z8
613-744-5222

Les Courtiers d'assurances Laplante et Associés Inc.
1015, rue Thibeau
Cap-de-la-Madeleine, G8T 7B3
819-375-5515

Michel H. Pelletier & Associés Inc.
3608, boul. de la Concorde est
Saint-Vincent-de-Paul
Laval, H7E 2C9
514-661-5280

F. Richard Inc.
28, chemin du Golf
Joliette, J6E 2B4
514-756-8657

Les Assurances Pierre Robert Inc.
4621, rue de Salaberry
bureau 5
Montréal, H4J 1H7
514-331-7290

Assurances Rochon & Associés Inc.
91, rue Auguste-Lacaille
Boucherville, J4B 4E6
514-655-7181

Maison de courtage Lomer Thibaudeau et Associés Inc.
365, rue Saint-Jean
bureau 202
Longueuil, J4H 2X7
514-679-5180

Le bureau des assurances et rentes collectives
7333, place des Roseraies
bureau 410
Carré d'Anjou, Anjou, H1M 2X6
514-352-1004
1-800-361-5763

Le siège social
1, Complexe Desjardins
Montréal, H5B 1E2
514-285-7700